

**Assemblée Générale  
de la Communauté de Communes  
du Pays d'Huriel  
mardi 2 décembre 2008**

\*\*\*\*\*

Délégués présents : Mesdames et Messieurs MARTIN G., MASSY J., MARTIN P., LEROUX F., GUILLAUMIN M., BRAUD D., RONDIER D., TABUTIN M., DENIZOT B., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., RENAUDET L., BOURDUT C., PENAUD J.P., PORTIER P., LHOPIEAU A., MAUGENEST G., COFFIN D., COLIN T., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., PIGEON A., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., MILLOT G., MOREL M.T., BULCOURT C., BOUCHAUVEAU M., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés :

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Présentation par l'ADEM du projet d'étude mandaté par le Conseil Général de l'Allier et le Pays de la Vallée de Montluçon sur le logement vacant et indigne
- ✓ Projet d'acquisition de la maison de Monsieur PIROT à Huriel pour une location à Madame et Monsieur PAVALI, fabricants de marionnettes
- ✓ Chalets et gîtes : pose d'antennes TV
- ✓ Maison de Viplaix : choix de l'entreprise pour le lot menuiserie
- ✓ Maison du peintre : définition du prix de vente des locaux à la mairie d'Huriel
- ✓ Point sur le siège de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel
- ✓ Règlement par la SCI de Goëlat des parcelles de terrain situées à Champ Carré à St Désiré
- ✓ Adhésion à l'assurance maintien de salaire pour Céline BOYER
- ✓ Régime indemnitaire
- ✓ Résultat de l'étude sur la petite enfance
- ✓ Maison des Services : avenant entreprise Michelin
- ✓ Questions diverses

**Présentation par l'ADEM du projet d'étude mandaté par le Conseil Général de l'Allier et du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher**

Madame Cucherat directrice de l'ADEM explique que le Conseil Général se trouvant demandeur d'un diagnostic sur le logement insalubre dans le département et le pays d'un listing des logements vacants pour sa politique d'accueil de nouvelles populations, un projet de chantiers d'insertion a été initié depuis un an.

Ce chantier sera composé de 14 personnes, titulaires des minimas sociaux et disposant d'un niveau au moins égal au baccalauréat débutera début janvier 2009. Il aura en charge l'établissement d'un fichier informatique intégrant tous les logements repérés sur les 93 communes du Pays de la Vallée de Montluçon. La tâche n'est pas facile et les stagiaires iront à la rencontre des élus de chaque commune.

Les résultats de ces diagnostics permettront au Conseil Général d'orienter son programme départemental de l'habitat.

**Projet d'acquisition de la maison de Monsieur Pirot**

Le Président rappelle que Monsieur et Madame PAVALY ont participé l'été dernier au festival de marionnettes à Huriel en tant que fabricants de marionnettes. Ils ont été séduits par la commune d'Huriel et veulent acquérir la maison de Monsieur PIROT sur la place d'Huriel.

Pour cela, ils souhaitent vendre leur maison dans le beaujolais et, dans l'attente de cette vente, ils sollicitent la Communauté de Communes pour procéder à leur place à cette acquisition.

Si la Communauté de Communes retenait ce projet, elle deviendrait dans un premier temps propriétaire de cette maison, ferait les travaux de restauration de la toiture et de la charpente ainsi que la remise aux normes de l'électricité. Après l'acquisition, elle conclurait avec la famille PAVALY un bail précaire de 24 mois pour la location de l'immeuble et un compromis de vente dont l'effectivité ne devrait pas dépasser 24 mois.

Deux hypothèses sont présentées au Conseil Communautaire :

- 1<sup>ère</sup> Hypothèse : Acquisition et revente des locaux au candidat PAVALY

Subvention Conseil Général :	33 431 €
Subvention Conseil Régional :	12 000 €
Total subvention :	45 431 €

Emprunt à 5,5 % : 123 483 €

Loyer : 1 009 € + 8 % de frais d'entretien = 1 090 €

- 2<sup>ème</sup> hypothèse : Acquisition et location simple par bail sans option d'achat

Subvention Conseil Général :	33 431 €
Subvention Conseil Régional :	45 000 €
(30% pour accueil de nouveaux entrepreneurs si on garde la maison 10 ans)	
Total subvention :	78 431 €

Emprunt à 5,5 % sur 15 ans : 90 483 €

Loyer : 739 € + 8 % de frais d'entretien = 798 €

Après une mise au vote du projet d'acquisition de la maison, le Conseil Communautaire décide de procéder à son achat avec 18 voix pour, 15 voix contre et une abstention.

Ensuite les 2 hypothèses précédentes ont été mises au vote : l'hypothèse 1 a reçu 23 voix pour, l'hypothèse 2, 6 voix pour et 4 bulletins blancs et un nul ont été comptabilisés.

Le Conseil Communautaire valide donc le principe d'acquisition de cette maison, sa location à la famille PAVALY et sa revente dans un délai de deux ans.

La commission économie est chargée de définir le prix de vente qui sera proposé à la famille PAVALY.

### **Pose d'antennes sur les gîtes et chalets de la Communauté de Communes**

Etant donné la complexité des devis reçus pour la pose d'antennes, le Conseil Communautaire décide de confier à la commission tourisme le soin de retenir les devis les plus appropriés.

D'autre part, après un examen du bilan des locations des chalets et gîtes qui fait apparaître un excédent de 4 673 €, le Conseil a débattu du montant forfaitaire de chauffage de 69 € demandé aux clients. Ce montant apparaît aujourd'hui trop faible et il est décidé de le passer à 90 €.

### **Maison de Viplaix**

Réunion de la commission d'appel d'offre, deux devis sont arrivés :

- Entreprise MICHELIN :	16 931,68 €
- Entreprise DAUMIN :	16 477,00 €

Le Conseil Communautaire décide de retenir la proposition de Monsieur DAUMIN.

### **Maison du peintre**

Aujourd'hui si on comptabilise le montant des travaux, la TVA à 5,5 % sur les travaux de rénovation de la partie logement et la TVA à 19,6 % sur la partie commerciale et que l'on retire la subvention du Conseil Général, le prix de vente est de 150 015 €. Avant de le rendre définitif, il convient néanmoins d'attendre le rapport du consuel.

### **Point sur le siège de la Communauté de Communes**

La nouvelle équipe du chantier d'insertion s'avère très efficace et les travaux devraient être achevés au début du printemps.

### **Règlement par la SCI de Goëlat des parcelles de terrain situées à Saint Désiré**

Une vente à terme avait été signée au mois de décembre 2005 avec la SCI de Goelat pour le paiement de terrains situés en face du restaurant de la Halte de Goëlat.

Les échéances trimestrielles n'ont pas été respectées et en accord avec la Perception et la SCI de Goëlat, il est proposé un nouvel échelonnement sur 2 ans avec un remboursement mensuel de 164,96 €.

Le Conseil Communautaire valide cette décision.

### **Adhésion à l'assurance maintien de salaire pour Céline Boyer**

L'ensemble du personnel a pris une assurance maintien de salaire qui est de 1,14 % du salaire brut. La Communauté de Communes participe à hauteur de 0,36 % de cette assurance.

Céline Boyer étant aujourd'hui titulaire, il convient que le Conseil Communautaire délibère pour qu'elle puisse elle aussi bénéficier de cette assurance.

Le Conseil Communautaire retient cette proposition.

## Régime indemnitaire

Il n'a pas été mis en place pour Martine MARTINS qui était en congé parental et pour Sandrine THOMAS qui remplace Muriel CLAME au poste de Comptabilité.

L'indemnité d'exercice des missions de préfecture est de 1 143,37 €. On peut y appliquer un taux et elle est proratisée en fonction du temps de travail.

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer à ces deux personnes l'indemnité d'exercice des missions de préfecture au coefficient 1.

Elle sera donc pour Madame Martine MARTINS de 665,91 € et pour Mademoiselle Sandrine THOMAS qui a été embauchée en juillet 2008 de 517,20 €.

## Etude sur la petite enfance

### ✓ Objectif de l'étude

Mme MERVAUX rappelle qu'une étude menée par le cabinet FS Conseil au niveau du Pays avait fait apparaître une couverture déficitaire en matière d'accueil petite enfance sur la canton d'Huriel (28,9 %) alors que le territoire de Tronçais était à 63,4 %, Domérat à 43,1 %, Montmarault à 65,7 %, etc.

On comptait notamment sur le canton 374 enfants de 0 à 3 ans en 2006 alors que le nombre de places chez les assistantes maternelles permet de couvrir un besoin de 28,9 %. Que deviennent les 70 % restant ?

La Communauté de Communes, en partenariat avec le Centre Social de Saint Martinien, a donc décidé de mener une réflexion sur ce problème et a rédigé un questionnaire à l'intention des parents d'enfants de 0 à 6 ans afin de mieux appréhender leur mode de garde actuel et leurs besoins.

363 foyers ont été sollicités fin août 2008 et il y a eu 57 retours soit 15,7 %. Devant ce peu de réponse, un nouvel envoi a été fait et on a finalement obtenu 27,55 % de réponses (88 retours de questionnaire).

### ✓ La synthèse des résultats est la suivante

- 2 % font garder leurs enfants à domicile
- 23 % gardent eux même leurs enfants
- 29 % utilisent les services d'une assistante maternelle.
- 8 % par la famille
- 1 % sans solution
- 3 % accueil péri scolaire
- 3 % autre solution.

Au retour des questionnaires, on a constaté que 67 % des personnes qui avaient répondu notaient qu'elles n'avaient pas de besoin en matière de garde ce qui contredisait les chiffres antérieurs. On peut supposer que devant l'absence de structures collectives, la population s'adapte et multiplie les modes de garde en faisant appel à plusieurs solutions pour couvrir leur besoin.

Néanmoins, on s'aperçoit que si on isole les réponses des 28 familles qui ont uniquement des enfants de 0 à 3 ans :

- 11 % n'ont aucun problème
- 25 % n'ont pas répondu
- 29 % pointent le manque de structure

- 35 % le manque d'assistantes maternelles

Cela concerne cependant 28 familles et une trentaine d'enfants de 0 à 3 ans, or on dénombrait 374 enfants en 2006. Que pensent les autres parents ? Il apparaît donc nécessaire d'affiner cette étude et d'aller au devant des familles, soit par le biais de réunions soit de rendez vous dans les communes.

Les participants à l'Assemblée notent que si l'on veut obtenir des informations pertinentes, il est préférable d'avoir un contact direct avec les parents d'enfants de 0 à 3 ans et d'aller à leur rencontre. Cela est facile dans les petites communes mais plus compliqué à Huriel ou à la Chapelaude. Néanmoins, un travail sera fait dans cette direction.

### **Maison des Services**

Un lot sur la charpente avait été attribué initialement à l'entreprise ROSSIGNOL à Abrest. Ce lot d'un montant de 5 900 € HT a finalement été réduit en raison des préconisations des Bâtiments de France.

Finalement, l'entreprise ROSSIGNOL, compte tenu des distances, a renoncé à faire ces travaux au profit de l'entreprise MICHELIN. L'architecte ayant oublié de régulariser la situation, il convient de prendre un avenant pour que l'entreprise MICHELIN puisse être payée de ces travaux qui ont finalement coûté 2 687 €. HT.

Le Conseil Communautaire valide cette décision.

### **Contrat d'Intercommunalité**

Ce contrat signé avec le Conseil Général arrivera à terme au mois d'octobre 2008. Un tableau récapitulatif est donné à tous les participants. Certaines actions n'ont pas encore été engagées et devront l'être en début d'année 2009 notamment en ce qui concerne l'élaboration d'une plaquette touristique ou les offres d'activités handicapées. La commission tourisme se réunira pour travailler sur ces deux projets.

### **Zone d'activités d'Huriel et de La Chapelaude**

Tous les lots des terrains de la zone d'activités d'Huriel sont acquis ou en cours d'achat et le Conseil Communautaire a à se prononcer sur l'acquisition de nouveaux terrains situés à l'arrière de la zone appartenant à la famille Dubreuil-Dumas et au Conseil Général de l'Allier.

Le Conseil Communautaire décide de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle Z136 appartenant à la famille Dubreuil-Dumas à 4 000 € l'hectare et d'indemniser l'agriculteur à hauteur de 1500 €.

Les négociations avec le Conseil Général se poursuivent pour l'achat d'une parcelle plus conséquente et permettant d'éviter de trop gros frais de voirie.

### **Renouvellement du contrat de Sandrine THOMAS**

Sandrine THOMAS a été recrutée en juillet 2008 en remplacement de Muriel CLAME au poste de comptabilité.

Cette employée donnant toute satisfaction, le Conseil Communautaire décide d'engager un processus de titularisation. Celle-ci deviendra définitive à l'issue du stage probatoire d'un an.

## **Renouvellement du contrat des employées réalisant l'entretien des gîtes et chalets**

Le Conseil Communautaire valide le renouvellement pour un an des contrats des 3 personnes qui font l'entretien des chantiers Mesdames PAUMARD, RONCIERE et FERRY.

## **Contrats aidés**

L'Etat prévoit la mise en place de 100 000 emplois aidés dont 500 pour le Département de l'Allier. Le Président propose de recruter 3 personnes, 1 en remplacement de Monsieur Lionel JAMET dont le contrat arrive à échéance le 1<sup>er</sup> février 2009 et deux en renforcement du pôle administratif de la Communauté de Communes.

Ce principe sera confirmé lorsqu'on connaîtra les conditions de ces nouveaux contrats aidés.

## **Acquisition et rénovation du site de la gare**

Le Président propose d'utiliser les services de Monsieur DESORMIERES, architecte à Montluçon, pour constituer le dossier de permis de construire, établir le cahier des charges des travaux à réaliser et effectuer le relevé des locaux.

Le Conseil Communautaire valide la proposition de Monsieur DESORMIERES à 4 500 € TTC .

## **Décisions modificatives**

Le Conseil Communautaire adopte 3 décisions modificatives permettant les transferts de crédits suivants :

### **Budget principal**

#### *Investissement*

##### Dépenses

20415 : Groupements de collectivités	+	870 €
2088 – prog. 033 : Biocarburant	-	870 €
2313 – prog. 032 : Maison des Services	+	20 500 €
2313 – prog. 100 : Maison EDF	-	20 500 €

#### *Fonctionnement*

##### Dépenses

61522 : Bâtiment	-	2 837 €
61522 : Bâtiment	-	3 000 €
63512 : Taxe Foncière	-	171 €
65737 : Autres établissements publics	+	171 €
65737 : Autres établissements publics	+	3 000 €
73968 : Autres reversements de fiscalité	+	2 837 €

### **Budget Centre social**

#### *Fonctionnement*

##### Dépenses

6618 : Intérêts	+	3 000 €
-----------------	---	---------

##### Recettes

7475 : Groupements de collectivités	+	3 000 €
-------------------------------------	---	---------

## **Budget Atelier du luthier**

### **Investissement**

#### Dépenses

2315 : Installation + 870 €

#### Recettes

1325 : Groupements de collectivités + 870 €

### **Fonctionnement**

#### Dépenses

63512 : Taxes foncières + 171 €

#### Recettes

7475 : Groupements de collectivités + 171 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le lundi 12 janvier 2009 à 17 H 30 à Mesples.